

**Projet n° 2021-72 - Commune de FOURNES-EN-WEPPE**  
**Réglementation cimetière et végétalisation**  
**RDV - Eléments de compte rendu - 23 novembre 2021**

**Participants :**

- Marie-Jo KRAMARZ - Maire ([maire@fournes-en-weppes.fr](mailto:maire@fournes-en-weppes.fr))
- Cécilia CHOTEAU - Adjointe au Maire en charge de la gestion et des aménagements urbains ([cecilia.choteau@orange.fr](mailto:cecilia.choteau@orange.fr))
- Anne VAN STAEN - Directrice Générale des Services
- Isabelle BOCQUILLION - Rédacteur territorial
- Kevin HENON - Responsable des espaces verts ([kevin.henon@fournes-en-weppes.fr](mailto:kevin.henon@fournes-en-weppes.fr))
- Vincent LEVIVE - CAUE du Nord - Ingénieur écologue ([vlevive@caue-nord.com](mailto:vlevive@caue-nord.com))
- Pauline DUBOIS - Département du Nord - Chargée de Mission Villes et Villages Fleuris à la Direction de l'Aménagement Territorial ([pauline.dubois@lenord.fr](mailto:pauline.dubois@lenord.fr))
- Anne SECCHI - Agence iNord – Juriste ([anne.secchi@lenord.fr](mailto:anne.secchi@lenord.fr))
- Jean WEINSTOERFFER - Agence iNord - Coordonnateur ingénierie technique ([jean.weinstoerffer@lenord.fr](mailto:jean.weinstoerffer@lenord.fr))

**1- Contexte et enjeux**

- Le cimetière, situé à l'entrée de la commune, comprend **2 parties** : le cimetière « ancien » et son extension.
- La commune a **deux besoins complémentaires** :
  1. Procéder à une revalorisation paysagère du cimetière  
Cette démarche a déjà été initiée par un enherbement des allées en schiste rouge du cimetière qui s'est déroulé en deux phases ; Le premier ensemencement de graminées a été réalisé en 2020 sur l'extension ; Le second ensemencement a été effectué cet automne en ce qui concerne la partie ancienne.
  2. S'assurer que sa gestion est bien conforme à la réglementation en vigueur  
Un règlement intérieur du cimetière existe déjà ; Ce règlement est susceptible d'évoluer en tenant compte des objectifs de revalorisation paysagère.

**2- Questionnements issus de la visite du cimetière**

- Quelles modalités de **reprise des concessions funéraires en état d'abandon** ? Des reprises effectuées par la Mairie pourraient permettre, au choix :
  - De conserver les monuments funéraires les plus emblématiques du patrimoine architectural du cimetière pour les valoriser ;
  - De procéder à l'enlèvement des monuments ainsi qu'à l'exhumation des restes afin :
    - De remettre à disposition l'emplacement pour une nouvelle concession funéraire ;
    - D'utiliser l'emplacement pour un autre usage (par exemple : fleurissement, aménagement d'un second ossuaire, aménagement d'un « terrain commun », ...).
- Comment **végétaliser les espaces « inter-tombes »** ?
  - Du point de vue réglementaire, un espace de 30 à 40 cm devrait séparer chaque fosse / concession ;
  - Il est ainsi possible pour la commune de végétaliser ces espaces en veillant cependant à ne pas entraver le passage des usagers ;
  - Les services techniques ont expérimenté l'ensemencement de végétaux couvre-sol sur certains espaces.

- Comment **améliorer la qualité paysagère et environnementale** ?
  - Connaître les essences et les emplacements les plus adaptés pour planter des arbres d'ornement,
  - L'opportunité de conserver / modifier les linéaires de haie aménagés le long des clôtures en tenant compte des contraintes réglementaires en terme d'occultation.
- Quels **principes d'aménagement** donner, notamment en ce qui concerne l'extension du cimetière ?
  - Il serait nécessaire de trouver un compromis entre la nécessaire optimisation des emplacements funéraires et la valorisation paysagère du site ;
  - La disposition des « cavurnes » et les règles appliquées concernant leur dimensionnement pourraient être revues ;
  - L'aménagement de l'espace cinéraire (« jardin du souvenir ») ne paraît pas adapté aux pratiques liées à l'inhumation des cendres ; Afin de mieux matérialiser le lieu de dépôt des cendres, il est évoqué l'idée de déposer les pavés autobloquants existants pour les remplacer par des copeaux de bois ;
  - Où aménager le « terrain commun », espace obligatoire dans un cimetière ?
  - Intérêt d'installer du mobilier (bancs par exemple), d'occulter les conteneurs de déchets et de mettre en place un dispositif de tri des déchets.
- Comment **sensibiliser les usagers** sur la bonne gestion du cimetière ?
  - Les enjeux de la végétalisation du cimetière, notamment par l'enherbement des allées et des espaces inter-tombes, nécessite d'être comprise par les usagers pour être respectée ;
  - Les affiches apposées sur le panneau d'information situé à l'entrée du cimetière, ne semblent pas suffisantes ;
  - L'exemple de la commune d'HOUPLIN-ANCOISNE pourrait être suivi (utilisation de petits panneaux plastifiés de sensibilisation des usagers).

### 3- Des retours d'expériences susceptibles d'alimenter les réflexions de la commune

- Le CAUE présente **un document élaboré par le CAUE 79 (Département des Deux-Sèvres)** portant sur la présentation de projets exemplaires d'aménagement de cimetières ;
- Il permet de **donner à la commune des idées** en ce qui concerne notamment :
  - Les cimetières contemporains privilégiant la végétation (notion de « cimetières - parcs »),
  - La disposition des concessions (création de petites cellules en lieu et place des grands alignements, afin de donner plus d'intimité),
  - L'élaboration de chartes d'engagement des familles,
  - L'utilisation de mobilier urbain (bancs, ...),
  - L'occultation des conteneurs de déchet,
  - L'aménagement de « jardins du souvenir » (modèle : Cimetière naturel de Souché – Ville de Niort).

### 4- Suites à donner dans l'immédiat

- *La commune* transmet aux participants :
  - Le règlement intérieur du cimetière,
  - Tout document utile concernant le cimetière et sa description (plans, ...).
- *Le CAUE* vérifie s'il est possible de transmettre aux participants le document élaboré par le CAUE 79.
- *iNord* peut déjà, dans un premier temps, expertiser du point de vue juridique le règlement intérieur actuel du cimetière, envoyer la réglementation sur la clôture du cimetière, la dispersion des cendres.
- *iNord*, en collaboration avec Pauline DUBOIS et le CAUE, formalise ensuite un document Powerpoint explicitant les modalités d'accompagnement possibles permettant de répondre aux attentes de la commune ; ce document permettra à la commune de valider les suites à donner à son projet à l'occasion de la prochaine réunion.